

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 18 avril 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-04-059 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-04-060 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 avril 2019.

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant toutefois le point 6.7, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 21 mars 2019 et extraordinaire du 1^{er} avril 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire – Environnement
 - 5.1 Règlement 18-136-1 modifiant le Programme de mise aux normes des installations septiques – Dépôt du projet et avis de motion
 - 5.2 Règlement numéro 19-142 portant sur les matières résiduelles – Dépôt du projet et avis de motion
 - 5.3 Déclarations annuelles de tonnage des lieux d'élimination et des centres de transfert – Transmission de l'information en vue de la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles
6. Administration générale
 - 6.1 Ouvrier / Service des travaux publics – Embauche de M. Joey Jackson
 - 6.2 Achat regroupé de sel de déglçage pour les chaussées – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
 - 6.3 Location de parcelles sous la gestion de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Autorisation de signature d'un bail
 - 6.4 Achat et installation d'une climatisation dans la bibliothèque – Octroi du contrat
 - 6.5 Remplacement des luminaires dans la salle Éveline-Meloche – Autorisation d'achat
 - 6.6 Acquisition de lampadaires rue Principale – Octroi du contrat
 - ~~6.7 Fauchage en bordure de chemin – Octroi du contrat~~
 - 6.8 Installation de deux piézomètres dans le secteur du développement résidentiel St-Louis-de-Gonzague, Quartier du Canal – Autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - 6.9 Débordement à la station de pompage – Affectation
 - 6.10 MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 6.10.1 Acquisition de bacs bruns pour la collecte des matières organiques – Autorisation

- 6.10.2 Entente de partenariat – Projet d'études et d'aménagement de deux pôles nautiques du Parc régional, soit la Halte des Plaisanciers et la Halte des Villages – Autorisation de signature
- 6.11 Comptes à payer
- 7. Demandes d'appui
 - 7.1 Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Programme Opération d'équipements de production
 - 7.2 MRC de Beauharnois-Salaberry – Accès aux stations du Réseau Express Métropolitain
- 8. Varia
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉ

19-04-061 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2019

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

19-04-062 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

19-04-063 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136-1 MODIFIANT RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 18-136-1 qui vise à intégrer les diverses cohortes (dates d'échéance) prévues au Programme de mise aux normes des installations septiques.

Mme Julie Baillargeon dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉ

19-04-064 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-142 PORTANT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 19-142 qui vise à intégrer au règlement portant sur les matières résiduelles, les modalités relatives à la collecte des matières organiques sur le territoire de la municipalité. Ce règlement abroge le règlement 19-116 et ses amendements.

M. Paul Lavallière dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉ

19-04-065 DÉCLARATIONS ANNUELLES DE TONNAGE DES LIEUX D'ÉLIMINATION ET DES CENTRES DE TRANSFERT – TRANSMISSION DE L'INFORMATION EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* évalue annuellement la performance territoriale des municipalités locales en matière d'enfouissement des matières résiduelles;

ATTENDU que ce *Programme* a notamment pour objectif de soutenir les municipalités locales et les MRC dans la mise en œuvre d'actions visant à détourner de l'enfouissement les matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) situées sur leur territoire;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) transmet annuellement le tonnage de matières résiduelles éliminé par les ICI, et ce, de la manière la plus précise permise par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU que le MELCC invite les municipalités locales à demander une révision de leur dossier si ces tonnages semblent inexacts;

ATTENDU que les municipalités locales ne disposent pas de l'information leur permettant d'établir si les tonnages de matières comptabilisés aux fins de ce *Programme* proviennent réellement des ICI de leur territoire;

ATTENDU qu'afin d'assurer la mise en œuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC et les municipalités locales souhaiteraient être en mesure d'approcher les ICI de leur territoire générant d'importantes quantités de matières enfouies afin de les accompagner dans la réduction des matières résiduelles;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

De demander au gouvernement du Québec d'apporter des modifications à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* afin de permettre aux MRC et aux municipalités d'accéder aux données relatives aux quantités de matières enfouies par les ICI de leur territoire, et ce, dans le but d'assurer la mise en œuvre des mesures définies au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

De transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la ministre responsable du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques.

De transmettre la présente résolution, pour information, aux députés des circonscriptions provinciales de Beauharnois et de Huntingdon.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

19-04-066 OUVRIER / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE DE M. JOEY JACKSON

ATTENDU la résolution numéro 18-11-204 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher une offre d'emploi pour combler un poste d'ouvrier au sein du service des travaux publics;

ATTENDU la diffusion de l'offre d'emploi sur plusieurs plateformes médiatiques (InfoSuroît, Québec municipal, site Internet, Facebook, etc.);

ATTENDU la réception d'une trentaine de curriculum vitae pour ce poste;

ATTENDU que trois (3) candidats ont été rencontrés pour des entretiens, auxquels ont participé la directrice générale, Mme Dany Michaud et le conseiller municipal, M. Paul Lavallière;

ATTENDU que monsieur Joey Jackson, résident de Saint-Louis-de-Gonzague, répondait le mieux aux exigences et critères d'embauche pour ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'embaucher M. Joey Jackson à titre d'ouvrier/mécanique au sein du service des travaux publics, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat d'embauche.

ADOPTÉ

19-04-067 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité pour la saison 2019-2020.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0% pour les non-membres de l'UMQ.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

19-04-068 LOCATION DE PARCELLES SOUS LA GESTION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry est gestionnaire des terrains de la société Hydro-Québec situés en bordure du canal de Beauharnois;

ATTENDU qu'au moment de la vente des terrains de la société Hydro-Québec à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) dans le cadre de son projet de développement résidentiel, des aménagements fauniques étaient prévus au pourtour des terrains à développer, terrains loués par la MRC;

ATTENDU qu'il a été convenu avec le ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs que ces travaux d'aménagement s'effectuent en 2019;

ATTENDU que l'aménagement faunique à réaliser se situe sur des parcelles actuellement louées par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), ledit bail pour location des parcelles concernées.

ADOPTÉ

19-04-069 ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION DANS LA BIBLIOTHÈQUE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'installation d'un système de climatisation à la bibliothèque municipale, tel que prévu au budget 2019;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont été approchés, dont deux (2) ont soumis une offre de prix;

ATTENDU que la meilleure offre, déposée par l'entreprise *Moïse et Poirier*, s'élève à 4 295 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense en immobilisations figure au budget 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation d'un système de climatisation à l'entreprise *Moïse et Poirier* selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ce projet, le cas échéant.

De puiser la somme nécessaire au financement de ce projet à même le Fonds réservé « Entretien des bâtiments ».

ADOPTÉ

**19-04-070 REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DANS LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE –
AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU que les actuels luminaires installés dans la salle Éveline-Meloche sont tous désuets et/ou brisés;

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de ces luminaires;

ATTENDU que l'entreprise *Centre du peintre* a présenté une offre de 960,61 \$, taxes en sus, pour le remplacement des 17 luminaires (éclairage LED);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser l'acquisition de ces luminaires auprès de l'entreprise *Centre du peintre*, selon l'offre déposée.

De puiser la somme nécessaire au financement de ce projet à même le surplus libre.

ADOPTÉ

**19-04-071 ACQUISITION DE LAMPADAIRES POUR LA RUE PRINCIPALE – OCTROI DU
CONTRAT**

ATTENDU que la Municipalité souhaite remplacer cinq (5) lampadaires existants par des lampadaires plus modernes et décoratifs sur la rue Principale;

ATTENDU que ce projet vise essentiellement à embellir la rue Principale, à la rendre plus attrayante et à revitaliser le noyau villageois;

ATTENDU que ce projet est issu de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la rue Principale par l'organisme Fondation Rues Principales, en collaboration avec la Municipalité et un comité local de revitalisation;

ATTENDU que la Municipalité bénéficie d'une aide financière au montant de 35 000 \$ pour la réalisation de ce projet, issue du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU la résolution numéro 18-10-185 octroyant le contrat à l'entreprise Cyclone, pour la qualité et l'esthétique du produit;

ATTENDU que trois (3) entreprises distributrices de ce produit ont été approchées pour soumettre un prix, dont deux (2) ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Westburne avec une offre de 15 676 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition de cinq (5) lampadaires à l'entreprise Westburne, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

FAUCHAGE EN BORDURE DE CHEMIN – OCTROI DU CONTRAT

Ce sujet est retiré.

19-04-072 INSTALLATION DE DEUX (2) PIÉZOMÈTRES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ST-LOUIS-DE-GONZAGUE, QUARTIER DU CANAL – AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU la demande de madame Lyne Boutillier, biologiste au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de procéder à l'installation de deux (2) piézomètres sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que ce projet vise à collecter des données sur l'écoulement des fossés avec des sondes de niveau d'eau, pour favoriser la création d'habitats de reproduction pour la rainette faux-grillon;

ATTENDU que le MFFP nécessite l'autorisation de la Municipalité pour procéder à l'installation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à procéder à l'installation de deux (2) stations (piézomètres) sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, aux endroits indiqués sur le plan joint à la présente.

Que l'installation, la collecte et l'analyse de données sont sous la responsabilité du MFFP et seront intégrées à l'étude sur l'hydrologie des milieux de reproduction de la rainette faux-grillon et des habitats potentiels pour l'aménagement.

Que les emplacements des stations ne nuiront aucunement aux activités agricoles puisqu'elles seront situées dans un fossé.

ADOPTÉ

19-04-073 STATION DE POMPAGE – AFFECTATION AU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que toute somme excédentaire à 6 000 \$ avant taxes (somme prévue au budget) soit puisée à même le surplus libre afin de défrayer les coûts inhérents aux travaux de pompage d'urgence effectués à la station de pompage au cours de l'année 2019.

ADOPTÉ

19-04-074 ACQUISITION ET FINANCEMENT DES BACS BRUNS DÉDIÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES – AUTORISATION

ATTENDU que la collecte des matières organiques est sous la gestion de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la collecte des matières organiques débutera le 30 septembre prochain;

ATTENDU la résolution numéro 17-03-048 autorisant la MRC de Beauharnois-Salaberry à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de bacs bruns nécessaires à cette nouvelle collecte;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2019 et ne nécessite pas de financement auprès de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

De financer ce projet à même le budget de fonctionnement.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

19-04-075 PROJET D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX PÔLES NAUTIQUES DU PARC RÉGIONAL, SOIT LA HALTE DES PLAISANCIERS ET LA HALTE DES VILLAGES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU le projet d'élaboration d'études et d'aménagement de deux pôles nautiques du Parc régional, dont celui de la Halte des Villages situé à Saint-Louis-de-Gonzague soumis par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que ce projet comprend la réalisation d'études environnementales et techniques, la création de plans et devis pour construction ainsi que toutes les démarches en vue de l'obtention des autorisations environnementales nécessaires à la réfection de la rampe de mise à l'eau située à la Halte des Villages;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague confirme sa contribution financière au projet pour un montant de 7 500 \$;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2019 de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente de partenariat à intervenir avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

19-04-076 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 119 913,52 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

DEMANDES D'APPUI

19-04-077 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLOME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN « OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION »

ATTENDU le besoin des industries de la région d'avoir des opératrices et des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

ATTENDU le développement des parcs industriels de la région dans les années à venir;

ATTENDU que le programme *Opération d'équipements de production* se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

ATTENDU que le programme *Opération d'équipements de production* répond à plusieurs secteurs d'activité spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

ATTENDU que ces différents secteurs d'activité sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que ces différents secteurs d'activité s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU la proximité du Centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme *Opération d'équipements de production* pour répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

19-04-078 ACCÈS AUX STATIONS DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN – APPUI DES REVENDICATIONS ÉNONCÉES PAR LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD ET LA MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU que la MRC Marguerite-d'Youville, par sa résolution 2019-03-069, dénonce le fait que selon les plans présentés pour l'aménagement du Réseau express métropolitain (REM), les autobus en provenance de plusieurs municipalités locales de la Rive-Sud ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station d'embarquement;

- ATTENDU** que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud déplore cette situation (résolution numéro 2019-03-19);
- ATTENDU** que pour accéder à la station Rive-Sud, les autobus en provenance de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal devront circuler dans le secteur commercial DIX30, lequel est déjà fortement congestionné;
- ATTENDU** que cette situation pénalise particulièrement les municipalités et les villes des MRC de Beauharnois-Salaberry, de Roussillon, de Marguerite-d'Youville et de La Vallée-du-Haut-Richelieu;
- ATTENDU** que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent au plan d'accès à la station Rive-Sud, tel que présenté par Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra), puisqu'il se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;
- ATTENDU** que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;
- ATTENDU** que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;
- ATTENDU** que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;
- ATTENDU** qu'à la lumière des informations présentées par CDPQ Infra, les municipalités de la Couronne Sud sont aussi très inquiètes quant à la planification et à l'aménagement des voies et des sorties pour accéder directement en transport en commun :
- à la station Sainte-Anne-de-Bellevue, en provenance de Vaudreuil-Dorion, de l'Île-Perrot et de tout l'ouest de la Couronne Sud;
 - à la station Panama, par l'entremise du boulevard Taschereau, en provenance de La Prairie, de la MRC de Roussillon et des secteurs avoisinants. La Couronne Sud s'attend également à ce que des précisions soient apportées en cours de projet quant à la distribution des utilisateurs de l'autobus entre les stations Panama et Rive-Sud;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'être préoccupé par le niveau de circulation que va entraîner le projet sur les rues et les axes routiers desservant les stations du REM et les autres équipements de transport collectif, tels que les stationnements incitatifs, qui pourront assurer une liaison vers le train électrique;
- ATTENDU** la résolution numéro 2019-03-060 adoptée par la MRC de Beauharnois-Salaberry, demandant l'appui de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'appuyer les revendications de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud et de la MRC Marguerite-d'Youville, visant à demander à CDPQ Infra de modifier ses plans afin que soit aménagé, à même la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, un accès direct pour les autobus en provenance des municipalités et villes des MRC de Beauharnois-Salaberry, de Roussillon, de Marguerite-d'Youville et de La Vallée-du-Richelieu.

De transmettre la présente résolution à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra), au ministre des Transports du Québec, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud ainsi qu'à la MRC Marguerite-d'Youville.

De transmettre la présente résolution, pour information, aux députés des circonscriptions provinciales de Beauharnois et de Huntingdon.

ADOPTÉ

19-04-079 MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE SAINTE-MARIE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU la résolution numéro 17-01-017 octroyant un contrat à la firme d'ingénierie *Les Services exp inc.* pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC dans le cadre de la mise à niveau de la station de pompage Sainte-Marie de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à la réalisation des travaux, selon les plans et devis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de mise à niveau du poste de pompage Sainte-Marie.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

19-04-080 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 46.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière